

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction des affaires maritimes

Décision du 5 janvier 2015 portant désignation des membres du comité spécialisé de la formation professionnelle maritime au titre de l'année 2015

NOR : DEVT1500066S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice des affaires maritimes,

Vu l'arrêté du 16 décembre 1988 modifié relatif au comité spécialisé de la formation professionnelle maritime,

Décide :

Article 1^{er}

Sont désignés membres du comité spécialisé de la formation professionnelle maritime les personnes suivantes au titre de l'année 2015 :

I. – Au titre des représentants des pouvoirs publics :

Patrice VERMEULEN, directeur interrégional de la mer Nord-Atlantique - Manche Ouest.

II. – Au titre des représentants de l'enseignement et de la formation maritimes :

Michel TUDESQ, directeur du lycée professionnel maritime de Sète.

Jean AVRIL, professeur technique de l'enseignement maritime à l'École nationale supérieure maritime.

Emmanuel CORNEE, administrateur des affaires maritimes à l'École nationale supérieure maritime.

François YVON, représentant de la Confédération française démocratique du travail (CFDT).

Ronan BOEZENNEC, représentant du Syndicat national de l'enseignement technique agricole - Fédération syndicale unitaire (SNETAP-FSU).

Nicolas MAYER, représentant de la Confédération générale du travail (CGT).

Gabriel GUIBERT-PERONI, élève de l'École nationale supérieure maritime.

Jean Guy HAGELSTEIN, parent d'élève du lycée professionnel maritime de Boulogne.

III. – Au titre des personnes qualifiées :

Jean-Marie DUFOUR, du Groupement des équipages professionnels du yachting (GEPY), personne qualifiée du secteur de la plaisance professionnelle.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 5 janvier 2015.

Pour la directrice des affaires maritimes :
Le directeur adjoint,
H. BRULÉ